

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/582 du 16/10/79
MJT-DGTFP.DFP.2202/18

Portant intégration et nomination de Monsieur
DOULOU Victor, dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I, des services Techniques
(Elevage).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

VISAS :

D.B.

D.C.F.

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60-190 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A 1 des services Techniques ;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-EE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 et remplacant
- (/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 67-50/FP-EE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements,
- (/u le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 79-155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u la lettre n° 0412/DGRS/DAAF/SP du 22 Août 1979, du Directeur Général de la Recherche Scientifique, transmettant le dossier de candidature, introduit par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur DOULOU Victor, né le 14 Septembre 1947 à Matensama District de Mayama (Région du Pool), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome et du Doctorat de Spécialité en Nutrition, obtenus à l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse et à l'Université Paul SABATIER de Toulouse (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Elevage) et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de 2ème échelon stagiaire, indice 940.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, Le 16 OCTOBRE 1979

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE RURALE

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

LE MINISTRE DES FINANCES

Jean ITADI

Henri LOPES

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE GERE DES SCIAUX

Victor TAMBA-TAMBA

:	DAF/EC.RUR	2	
JORPC	1	INTERESSE	1
DGTFP.DFP.3		DOSSIER	3
DWTFP.BST	1	SGCI/BC	2
D.B.	3		
D.C.F.	1		
MINI. EC. HUR	2		
SGE .RUR	2		